

AVIS  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET  
SOCIAL RHONE-ALPES

SUR

LE SCHEMA REGIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rapport n°2005-06

ASSEMBLEE PLENIERE  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL RHONE-ALPES  
Mardi 5 avril 2005

Rapporteur :

Monsieur Daniel COURTOT

Président de la Commission N° 3

« Enseignement supérieur – Recherche – Technologies de l'information et de la communication (TIC) –  
Transferts de technologie »

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le Conseil Economique et Social  
lors de son Assemblée plénière du mardi 5 avril 2005

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>UNE DEMARCHE ORIGINALE D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ....</b>	<b>5</b>
I.1	Un principe fondateur : la co-construction du schéma régional .....	5
I.2	La mise en œuvre du schéma : contractualisation, expertise et évaluation ; intérêts et limites.....	6
<b>II.</b>	<b>UN SCHEMA QUI AURAIT GAGNE A DAVANTAGE DE TRANSVERSALITE ET DE MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>7</b>
II.1	Un schéma trop segmenté .....	7
II.2	Une articulation du SRESR à construire avec son environnement institutionnel et coopératif.....	8
<b>III.</b>	<b>DES OBSERVATIONS PLUS SPECIFIQUES A CHACUN DES VOLETS.....</b>	<b>8</b>
<b>III.1</b>	<b>Enseignement supérieur.....</b>	<b>8</b>
III.1.1	Enseignement supérieur et professionnalisation .....	8
III.1.2	L'affirmation d'une volonté d'internationaliser l'enseignement supérieur ; quelle réalité ? .....	9
III.1.3	L'urgence d'un plan pour le logement étudiant.....	10
<b>III.2</b>	<b>Recherche.....</b>	<b>10</b>
III.2.1	Pour une clarification des termes et des objectifs... ..	10
ü	Que faut-il entendre par « des clusters de recherche » ? .....	10
ü	Clarification de la notion de « recherche académique » .....	12
§	Distinguer recherche académique et recherche fondamentale.....	12
§	Faire sa place à la société civile .....	13
III.2.2	Une approche pluridisciplinaire de la recherche à renforcer .....	13
<b>III.3</b>	<b>Le transfert de technologie, l'innovation et la valorisation.....</b>	<b>14</b>
<b>III.4</b>	<b>La culture scientifique, technique et industrielle.....</b>	<b>15</b>

Le Conseil régional de Rhône-Alpes a décidé de se doter d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), qui vise à donner une cohérence globale et de long terme à l'action de la Région en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui constituera le cadre de la contractualisation à venir avec les établissements rhônalpins d'enseignement supérieur et les établissements de recherche implantés en Rhône-Alpes. Il entend ainsi contribuer pleinement au développement de la région et faire de Rhône-Alpes, « une région de l'innovation, fédératrice des ambitions de chacun ».

Cette ambition est d'autant plus légitime que Rhône-Alpes dispose d'un fort potentiel en matière de formation et de recherche qu'il faut conforter tout en définissant des objectifs à la hauteur de ses atouts. De nombreux problèmes restent toutefois à résoudre alors même que l'Etat est l'acteur légalement compétent et le plus important en la matière ; la Région ne pouvant intervenir qu'en complémentarité. Sa proximité lui permet de prendre en compte l'expression des besoins des territoires, des entreprises et des citoyens en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La Région entend cibler son intervention dans les domaines où l'Etat intervient peu. Ce choix de la subsidiarité est justifié mais il faut avoir conscience qu'il peut entraîner la Région dans un effort, notamment financier, important.

En effet, la volonté de se doter d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche se situe dans une période de mutations de l'enseignement supérieur et de la recherche, explicitées dans le rapport contributif de synthèse, et dont les lignes principales sont :

- § l'internationalisation croissante de ses activités et de sa diffusion ;
- § son utilisation par les acteurs économiques, sociaux et politiques, compte tenu de la part accrue du savoir dans la compétition internationale ;
- § l'absence de réformes en profondeur engagées par l'Etat dans ces deux domaines, à l'exception du LMD.

Dans ce contexte, le CESR salue la volonté politique du Conseil régional de s'engager dans une démarche originale d'implication qui se traduira par la définition de partenariats plus élaborés entre la Région, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

Le SRESR est le premier d'une série de schémas que la Région Rhône-Alpes entend adopter dans les mois qui viennent. Son élaboration a reposé sur une phase préparatoire, l'élaboration d'un rapport sur l'enseignement supérieur et la recherche, mettant en œuvre une démarche de démocratie participative. Sollicité pour rendre un avis, conformément à la loi, le CESR entend se prononcer tant sur le contenu de schéma que sur ses modalités d'élaboration, en vue d'enrichir pour l'avenir, les processus de démocratie participative qui seront organisés par la Région.

Aussi la contribution du CESR portera-t-elle sur :

- § la démarche d'élaboration du SRESR et les modalités de mise en œuvre ;
- § les remarques communes relatives aux quatre volets composant le schéma : enseignement supérieur ; recherche ; transfert de technologie, valorisation et innovation ; culture scientifique technique et industrielle ;
- § des observations plus spécifiques sur chacun des volets.

## I. UNE DEMARCHE ORIGINALE D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

### I.1 Un principe fondateur : la co-construction du schéma régional

La démarche d'élaboration du SRESR a été celle d'une co-construction avec les acteurs concernés, principalement les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche, à laquelle ont participé activement certaines entreprises. L'objectif est la mise en cohérence des demandes et des attentes multiples. Cette démarche, nouvelle et originale d'implication du Conseil régional sur une compétence qui ne lui est pas de droit mais pour laquelle il juge primordial d'agir pour assurer et maintenir le développement régional, est largement approuvée par le CESR.

Celui-ci, organe de la société civile organisée, est, et sera certainement de plus en plus sollicité pour participer à des démarches de co-construction. Le CESR ne se dérobera pas aux attentes formulées à son égard mais il veillera toujours à préserver sa pleine liberté d'appréciation à travers ses avis et rapports adoptés en assemblée plénière, qui, seuls engagent le Conseil.

Le CESR prend acte de la volonté participative du Conseil régional. Il observe aussi que le SRESR a réuni plus de 550 personnes entre juin et novembre 2004 dans le cadre de 8 groupes de travail - auxquels le CESR a participé - et d'un forum Internet.

Cette démarche de co-construction suppose néanmoins un apprentissage. Quels que soient les efforts entrepris pour recueillir le plus grand nombre d'avis et de réactions des citoyens, l'expérience de l'élaboration du SRESR soulève un certain nombre de questions, qui doivent être entendues, si l'on veut, à l'occasion, améliorer les processus d'élaboration des futurs schémas et donner toute sa chance à la démocratie participative.

- § le nombre de personnes conviées n'a-t-il pas été trop important, au risque de nuire à la bonne tenue des rencontres : problème de lisibilité, d'audition, de temps d'interventions, etc. ?
- § les acteurs socio-économiques ont-ils été suffisamment représentés ? il semblerait que les conditions de participation aux réunions, n'ont pas abouti à une ouverture suffisante sur le monde économique et social et donc à la prise en compte de la demande sociétale.
- § les communautés universitaires se sont-elles toutes et suffisamment mobilisées notamment dans la diversité de leurs composantes et de leurs personnels ? Par exemple, l'implication des cadres administratifs semble avoir été beaucoup plus réelle que celle des enseignants chercheurs, notamment pour le volet enseignement supérieur. On peut aussi regretter l'insuffisante présence des sciences humaines et sociales.
- § le choix des personnes conviées a-t-il été bien pesé ? Les interventions ont pu paraître parfois très techniques, entre personnes initiées, qui se connaissent très -trop ?- bien.

De ce fait, le CESR a souligné très tôt le risque d'absence de nouveauté dans le schéma régional final compte tenu de la trop grande absence de « regards extérieurs ».

Malgré ces remarques, le CESR apprécie la qualité, la richesse et l'argumentation du rapport de synthèse rédigé à l'issue de ces réunions préparatoires, incluant des propositions fort intéressantes.

Le CESR souhaite que cette procédure de consultation de la société civile sur des questions aussi importantes pour la Région soit renouvelée et que le Conseil régional prenne l'initiative d'organiser, de manière régulière, des échanges et débats sur l'enseignement supérieur et la recherche, prolongeant la démarche d'élaboration du SRESR, sans recours à des créations institutionnelles.

## I.2 La mise en œuvre du schéma : contractualisation, expertise et évaluation ; intérêts et limites

Concernant les principes de contractualisation, le CESR insiste pour que la démarche soit suffisamment souple pour s'adapter le plus rapidement possible aux évolutions prévisibles lors de la mise en place de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), de la future LOPRI (loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation) et du futur CPER.

Plus précisément, le CESR apprécie et approuve l'idée d'un contrat unique qui porte sur l'enseignement supérieur, la recherche et la diffusion de la connaissance. Ce contrat démontre la cohérence des actions entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, mais il s'étonne de l'absence d'un volet « transfert et valorisation » dans ce contrat unique.

S'agissant des modalités de contractualisation pour l'élaboration et le suivi d'un cluster, la mission du responsable scientifique semble trop limitée à un inventaire des forces de recherche en présence et à une identification des projets de recherche. Cela laisse entendre que les projets de recherche seront proposés sans tenir compte de la demande sociétale. Ce responsable devra, non seulement faire cet inventaire des projets de recherche, mais également un examen des demandes de la société civile et en tirer les conséquences pour les travaux futurs. Pour être efficace, le lien entre recherche et demande sociétale doit se faire aussi au sein de chaque cluster de recherche et non pas seulement par l'intermédiaire de la future Agence Régionale de Développement et d'Innovation.

Par ailleurs, le CESR se réjouit que le principe de « l'expertise conseil » se substitue à « l'expertise sanction ». Pour respecter l'esprit de partenariat tel qu'il est justement rappelé, le CESR approuve que le choix des experts soit fait d'un commun accord entre la Région et les établissements (comme indiqué en page 25), mais demande que des experts issus du monde socio-économique soient également associés. En outre, le CESR, au titre de représentants des intérêts de la société civile, demande à être associé au choix de ces derniers.

Le CESR s'interroge sur les modalités proposées de l'accompagnement institutionnel de la mise en œuvre du SRESR.

Le SRESR ne doit pas être l'occasion de créer des structures supplémentaires, en particulier pour le volet CSTI et Transfert. Le CESR souhaite que les très nombreuses structures déjà existantes soient coordonnées, voire mutualisées. Or, le SRESR propose quatre outils de consultation :

- § une structure de concertation régionale de l'enseignement supérieur qui permettrait, « à échéances régulières, un échange constructif entre la Région, les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités locales. La Région pourrait être l'animatrice de cette communauté d'intérêt »<sup>1</sup> ;
- § le futur CRESERT (Conseil régional pour l'enseignement supérieur, la recherche et la technologie), « qui pourrait s'inspirer dans ses missions et sa composition soit du Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER), soit du haut Conseil de la Science, tel que défini aux Etats généraux de la recherche »<sup>2</sup> ;
- § la création d'une agence régionale du développement et de l'innovation<sup>3</sup> ;
- § pour chacun des clusters, un comité de programme et un comité scientifique<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Page 10 du texte de présentation du SRESR

<sup>2</sup> Page 24 du texte de présentation du SRESR

<sup>3</sup> Page 18 du texte de présentation du SRESR

<sup>4</sup> Page 26 du texte de présentation du SRESR

Sur le CRESERT, le CESR s'interroge sur la valeur ajoutée que pourrait apporter cette nouvelle structure par rapport à celles déjà existantes. Si des éléments de prospective sont nécessaires, pourquoi ne pas s'appuyer sur des structures actuelles, internes ou pas au Conseil régional, qui pourraient, en tant que de besoin, proposer la création de groupes ad hoc sur des sujets bien déterminés. Cette nouvelle structure ne doit pas être, en dépit d'une parenté de sigles, une réduction du CNESER, n'ayant pas les mêmes rôles en matière réglementaire et disciplinaire. Elle devrait plutôt être un lieu de confrontation entre les demandes de la société civile et les projets de recherche de l'enseignement supérieur.

Le CESR demande à être associé au groupe de travail qui sera mis en place pour la création de l'éventuel CRESERT.

Pour les clusters, le CESR, tout en appréciant la présence de partenaires socio-économiques dans le comité de programme, souhaite des précisions à cet égard ; ceci ne doit pas exclure, bien au contraire, leur présence dans l'élaboration des différents clusters qui seront proposés dans les prochains mois. Ce comité de programme doit être le véritable lieu de pilotage des clusters et de décision d'attribution des moyens sur proposition du « responsable scientifique » et avis du Comité Scientifique.

La présence d'experts socio-économiques est aussi souhaitable dans le comité scientifique afin de s'assurer que les travaux conduits soient bien en accord avec la demande sociétale initiale.

## II. UN SCHEMA QUI AURAIT GAGNE A DAVANTAGE DE TRANSVERSALITE ET DE MISE EN CONTEXTE

### II.1 Un schéma trop segmenté

En premier lieu, le CESR souhaite mettre en exergue un point qui lui semble fondamental : la construction du schéma régional autour de quatre volets distincts.

Malgré la qualité des analyses et des propositions du schéma, le CESR regrette que sa structure soit scindée en quatre volets dont les liens et les articulations ne sont pas mis en valeur. Cette division affaiblit la cohérence générale du SRESR et conduit à minimiser les aspects de transfert de technologie et de culture scientifique et technique. Alors qu'enseignement supérieur et recherche sont étroitement liés, notamment du fait que les enseignants sont également des chercheurs, que la valorisation de la recherche ne peut se faire que grâce à une étroite collaboration avec les laboratoires, que le développement de la culture scientifique et technique nécessite la participation de tous, cette organisation du schéma n'introduit pas la cohérence entre les différents volets, qu'appelle pourtant l'idée du contrat unique.

Il manque en effet, une synthèse générale qui montre le lien entre ces composantes même s'il est parfaitement nécessaire d'avoir une étude approfondie de chacune de celles-ci. A la lecture du document, tel qu'il est proposé ce jour, un déséquilibre de contenu apparaît entre les deux premiers volets (enseignement supérieur et recherche) et les deux autres (transfert de technologie et culture scientifique et technique), et seul l'enseignement supérieur propose le détail de ces actions sous forme de chantiers. Le CESR regrette ce manque de cohérence qui aurait contribué à donner un « souffle » au document ; de plus, les axes développés dans les volets II, III et IV auraient gagné en force et en lisibilité à être déclinés en chantiers précis.

## II.2 Une articulation du SRESR à construire avec son environnement institutionnel et coopératif

Comme l'a expliqué l'exécutif régional, le présent schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche est le premier d'une série qui servira à fixer les grands axes prioritaires de la mandature.

Or, à la lecture, les liens, la cohérence et l'articulation entre ce SRESR et les autres politiques régionales ne sont pas toujours évidents : quid de l'articulation avec le schéma régional de développement économique ; quid de l'articulation avec la conférence régionale agricole, avec la politique de l'apprentissage ; etc. ? Dans ces dernier cas, trop peu d'indications sont fournies par le SRESR alors que le CESR souhaiterait que ces articulations soient clairement envisagées et définies.

La remarque est valable aussi pour les éléments de contexte national, européen, voire international. Il n'est, en effet, pas fait mention de l'articulation avec les pôles de compétitivité en cours de labellisation par le Gouvernement, ni des conséquences régionales de la future loi de programmation sur la recherche et l'innovation.

Dans ce contexte, les insuffisantes dotations de l'Etat vis-à-vis de l'enseignement supérieur et de la recherche ne doit pas être un prétexte pour que la Région finance des projets stratégiques déjà largement financés par ailleurs (Europe notamment) au détriment d'autres projets qui ont un intérêt pour le développement économique durable et l'attractivité de notre région. L'amorce financière proposée par les collectivités locales (dont celle du Conseil régional) reste un support essentiel mais elle ne maintient toute sa pertinence que lorsqu'elle se situe sur des créneaux nouveaux, spécifiques et porteurs, contribuant ainsi à donner une impulsion forte.

## III. DES OBSERVATIONS PLUS SPECIFIQUES A CHACUN DES VOLETS

### III.1 Enseignement supérieur

#### III.1.1 Enseignement supérieur et professionnalisation

L'accompagnement des publics diversifiés est défini dans le document de synthèse comme l'axe majeur pour démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur.

Le CESR apprécie cet engagement décliné en 5 chantiers qui doit, non seulement mobiliser la communauté universitaire rhônalpine, mais s'ouvrir à la société civile, notamment aux parents d'élèves et d'étudiants, dans un partenariat respectueux du rôle de chacun. L'accueil, l'information, l'orientation doivent être améliorés notamment par des liens plus étroits avec les lycées, inscrivant les élèves et les étudiants dans leur propre parcours de formation.

La lutte contre le décrochage scolaire, une meilleure connaissance et compréhension du système universitaire, mais aussi des conditions de vie étudiante de qualité en matière de logement, transports, culture, sports, santé... sont les clés de la réussite et de l'épanouissement des étudiants dans leur projet personnel.

Une des missions constitutives de l'enseignement supérieur est d'assurer l'insertion professionnelle de ses étudiants ; Le CESR apprécie d'ailleurs l'approche, qui est faite dans le SRESR, du parcours de formation avec cet objectif d'insertion professionnelle. Mais, le schéma régional ne fait pas suffisamment ressortir cette préoccupation en ce qui concerne les doctorants. Il ne faudrait pas que l'augmentation du nombre d'allocations doctorales de recherche récemment votée par le Conseil régional, vienne accroître le nombre de doctorants « sans emploi » ou pour les plus chanceux, en situation précaire. Le volet recherche du SRESR devrait apporter plus de précision sur les critères d'attribution de ces allocations en particulier, s'assurer que la formation dispensée par les écoles doctorales permet une bonne insertion des doctorants dans la vie professionnelle autre que le seul

débouché offert par l'enseignement supérieur et la recherche ; seulement 20 % des doctorants peuvent espérer être recrutés comme maître de conférence ou chargé de recherche.

Une relation plus étroite avec le monde économique et social devrait être davantage développée. Il faudrait que les entreprises, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des autres pays, accordent plus d'intérêt à la formation par la recherche, y compris pour les ingénieurs.

Dans ce même souci d'insertion professionnelle des étudiants de l'enseignement supérieur dans la vie active, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est un cursus spécifique qui associe des enseignements technologiques et professionnels à des actions éducatives et qui recourt à des pédagogies reposant sur le principe de l'alternance. C'est une voie complémentaire et équivalente aux autres, particulièrement adaptée pour les étudiants connaissant des difficultés dans les voies classiques de formation. Or, l'apprentissage, très modeste dans l'enseignement supérieur, est un moyen de taille pour assurer une insertion professionnelle aux étudiants Rhônalpins. Ce peut être également une forme d'ouverture sur l'extérieur en plaçant les établissements comme centres de ressource pour valoriser et/ou faire de la recherche.

C'est pourquoi le CESR se réjouit que la Région entende poursuivre son soutien à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et souhaite que, tout en soulignant l'intérêt du rattachement à la politique régionale de l'apprentissage et de soutien aux CFA, les spécificités de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur soient prises en compte et traitées comme telles.

La formation continue universitaire méritait d'être plus largement développée dans le schéma régional alors même que le Conseil régional prône la formation tout au long de la vie. Elle est une nécessité pour la mise à jour des connaissances et l'évolution des métiers, et représente, de ce fait, un champ d'intervention important qui figure parmi l'une des trois missions fondatrices de l'Université : la formation initiale, la recherche et la formation continue. Or, l'Université est insuffisamment présente sur la dernière mission. Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche de Rhône-Alpes ne peut pas faire abstraction de ce volet, dont on regrettera qu'il ne fasse pas, à l'instar de la VAE, l'objet d'un chantier spécifique.

### III.1.2 L'affirmation d'une volonté d'internationaliser l'enseignement supérieur ; quelle réalité ?

Comme l'indique le rapport de synthèse, « dès lors que la compétitivité des grands pays repose sur l'innovation et l'économie de la connaissance, on conçoit que la question du développement international, de l'ouverture et de la mobilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche<sup>5</sup> devienne un enjeu clé de l'attractivité et du rayonnement des régions. Pour s'en tenir au seul volet de la formation, la Région Rhône-Alpes est généralement créditée par ses partenaires et ses concurrents d'une réelle avance en matière d'ouverture internationale ; Rhône-Alpes apparaissant même avec l'Île de France comme l'une des rares régions françaises à avoir été capable de structurer sa politique internationale »<sup>6</sup>.

L'enseignement supérieur français est inscrit dans une compétition internationale ; le coût par étudiant y est relativement peu élevé, comparativement à d'autres pays occidentaux (Etats-Unis, Québec, par exemple). Dans ce contexte, la lisibilité des Universités et des laboratoires de recherche doit être plus affirmée. Cette vision internationale de l'enseignement supérieur n'est pas assez soulignée dans le projet de schéma régional, ce qui pourrait être dommageable en terme d'attractivité rhônalpine.

---

<sup>5</sup> Par mobilité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, il faut entendre « implantation d'antennes » dans l'objectif d'attirer et de préparer les étudiants pour établir des coopérations durables.

<sup>6</sup> Page 26 du rapport de synthèse « Contributions au schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche »

Le CESR rappelle donc son attachement<sup>7</sup>, notamment, à :

- § la définition rapide d'une politique internationale concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, tant universitaires qu'institutionnels ;
- § la mise en oeuvre d'une politique de mobilité internationale des enseignants, comme condition d'internationalisation des établissements de Rhône-Alpes ;
- § le lancement d'une campagne de promotion en faveur de la mobilité internationale dans les Universités, traditionnellement moins sensibles à cette cause.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération internationale, les actions ne doivent pas se limiter aux recherches financées par la Région dans les clusters et les projets blancs, mais doivent concerner l'ensemble de la communauté scientifique régionale. Seule une lecture attentive du document permet de constater que ces actions de coopération internationale ne sont pas limitées aux clusters et aux projets ; le texte mériterait donc d'être plus précis.

### III.1.3 L'urgence d'un plan pour le logement étudiant

Le SRESR insiste avec force sur les enjeux de la question du logement, sur la complexité des problèmes à résoudre et sur l'acuité de la crise. Le CESR, pour avoir travaillé sur le sujet et avoir formulé des propositions d'amélioration dans ses rapports consacrés au logement des jeunes<sup>8</sup> d'une part, et à la mobilité internationale<sup>9</sup> d'autre part, ne peut qu'adhérer à l'engagement pris par la Région de lancer un plan pour le logement étudiant. Il y a urgence à mettre en oeuvre, dès 2005, ce chantier n°5 du SRESR, en reprenant, dans le délibératif, l'engagement temporel du schéma.

## III.2 Recherche

### III.2.1 Pour une clarification des termes et des objectifs...

#### Ü **Que faut-il entendre par « des clusters de recherche » ?**

Le texte fait référence à diverses notions de : clusters, pôles de compétitivité, systèmes productifs locaux, dont il convient de clarifier le sens et les objectifs<sup>10</sup>.

Dès 1990, Michaël Porter parlait de cluster comme « d'un groupe d'entreprises et d'institutions partageant le même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires ».

Le récent rapport de Christian Blanc (2004) précise, quant à lui, les notions de :

- districts industriels : c'est une organisation productive localisée sur un territoire, qui fonctionne comme un réseau d'interdépendances constitué d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail ;
- systèmes productifs locaux de la Datar : c'est une coopération réelle et durable entre des entreprises concurrentes, qui se traduit généralement par une intensité de liens formels et informels, matériels et immatériels, marchands et non marchands ;
- pôles d'excellence : c'est une notion du domaine scientifique qui désigne une concentration de spécialistes de niveau mondial ayant acquis un « visibilité » géographique et thématique, avec une synergie entre chercheurs et enseignants ;

---

<sup>7</sup> Voir le rapport du CESR sur la politique internationale d'aide au développement international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Rhône-Alpes, juin 2003

<sup>8</sup> Voir le rapport du CESR sur le logement des jeunes en Rhône-Alpes, octobre 2003

<sup>9</sup> Op. cit. note ci-dessus

<sup>10</sup> Voir page 12 du texte de présentation du SRESR: pôle de compétitivité, pôle de compétences, clusters économiques, systèmes de production localisés dans la même phrase

- pôles de compétence : ils sont concentrés dans un « cluster » industriel, appuyés sur des plates-formes technologiques associant des établissements d'enseignement, et reconnus attractifs grâce au savoir-faire agrégé ;
- technopôles : conçues comme une zone scientifique, elles sont le principal support de la politique de développement d'un territoire à partir de l'innovation. Elles ont pour objet de faciliter la fertilisation croisée des acteurs. Création d'activités innovantes, animation et mise en réseau des compétences, promotion du territoire sont les principales composantes ;
- pôles de compétitivité : ils associent non seulement les entreprises entre elles, mais relient celles-ci à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche dans une logique d'innovation. Ils se caractérisent par la dynamique d'une agglomération entière qui met à contribution tout un tissu qui suit et soutient l'industrie innovante. Le moteur de la croissance est endogène au pôle ; ce moteur s'alimente de flux migratoires d'Hommes et d'entreprises attirés par le dynamisme du pôle.

Selon les notions développées ci-dessus, les clusters de recherche du SRESR seraient en fait des pôles d'excellence.

Face à cette complexité sémantique, non sans conséquences en termes d'objectifs, le CESR ne peut qu'encourager le Conseil régional à adopter une unité de termes, et le cas échéant, à envisager des relations entre elles, des modalités de dialogue entre les clusters et les pôles de compétitivité, pour assurer une certaine cohérence et une lisibilité intra et extra rhônalpine.

Le volet « recherche » du schéma régional fixe comme axe premier, la mise en place de clusters de recherche dans certaines disciplines. Le CESR rappelle que, si le cluster n'est constitué que « d'un réseau d'équipes ou de laboratoires travaillant à la réalisation d'un programme de recherche<sup>11</sup> », il n'apporte rien de nouveau et risque d'isoler encore plus la recherche de la société.

Les clusters de recherche devront (et non pas pourront), au niveau de leurs instances de consultation et de décision, être un lieu d'échanges et de débats entre la recherche publique et privée et la société, pour faire émerger des programmes de recherche.

Le cluster recherche doit donc être un ensemble cohérent entre : la formation doctorale, la recherche (publique et privée) et le monde socio-économique. Cette ouverture vers la société n'a pas pour objectif de porter atteinte à la « liberté » du chercheur, mais plutôt de faciliter la transformation d'une découverte scientifique en une véritable innovation (c'est à dire « une idée qui a réussi ») au sein de la boucle vertueuse de l'innovation. En effet, contrairement à ce qui est affirmé dans le texte du SRESR, il est maintenant couramment admis que les retombées économiques des recherches académiques sont rarement directes et immédiates, mais nécessitent de nombreuses étapes qui font appel à d'autres modalités de recherche que la seule recherche dite académique. Dans les propositions de la démarche nationale « FUTURIS », il est rappelé qu'il faut favoriser l'émergence d'une connivence entre les acteurs de la recherche publique et la société car la recherche publique est une source de croissance importante lorsque ses résultats intéressent les entreprises et la société, et que celles-ci peuvent en bénéficier.

Le CESR est très attaché à ce principe de co-construction de la recherche. Les avis sur « l'innovation, facteur de création et de développement des entreprises <sup>12</sup>», et plus récemment sur « la valorisation de la recherche de l'enseignements supérieur, un enjeu pour Rhône-Alpes »<sup>13</sup>, ont mis en avant le fait que, dans le monde actuel, le mouvement des connaissances passe par une coopération plus intense entre le chercheur, l'entrepreneur, le décideur public et le citoyen. Une recherche qui travaille sur des questions intéressant la société dans toutes ses composantes répond à des impératifs d'excellence et de compétitivité internationale mais fonde ses orientations sur des enjeux sociétaux.

---

<sup>11</sup> Page 12 du texte de présentation du SRESR

<sup>12</sup> avril 1999

<sup>13</sup> novembre 2004

Pour cela, il est nécessaire de prévoir des lieux d'échanges entre les partenaires de la recherche et les chercheurs.

La recherche tire de grands bénéfices de ce principe. A côté des questions nouvelles qui enrichissent sa problématique, il faut insister sur deux autres aspects essentiels :

- d'une part, la mise en réseau des chercheurs de disciplines différentes, ceux-ci s'ouvrent aux autres et prennent l'habitude de se confronter sur des objets concrets, ce qui leur permet de dépasser les affrontements disciplinaires stériles ;
- d'autre part, des chercheurs peuvent ainsi se trouver une utilité sociale nouvelle.

La définition de la stratégie d'un cluster doit inclure, outre le rayonnement international, la pluridisciplinarité, l'émergence de jeunes équipes, la formation et la diffusion des connaissances, le lien avec la société comme élément constitutif pour assurer une bonne diffusion des connaissances (ou plutôt « échanges »). Le CESR rappelle que le cluster ne doit pas se limiter au seul programme scientifique. Si la Région veut s'affirmer comme une « région de l'innovation, fédératrice des ambitions de chacun », la limitation du cluster de recherche à un programme scientifique ne serait en aucun cas un élément innovateur et surtout ne serait fédérateur que pour les chercheurs. La plus grande partie des Rhônalpins ne se sentirait pas concernée, et la Région ne pourrait plus revendiquer le caractère « innovant et fédérateur des ambitions de chacun ». En outre, il serait judicieux qu'ils collaborent avec les clusters industriels, que le Conseil régional met par ailleurs en place.

## Ü **Clarification de la notion de « recherche académique »**

### § Distinguer recherche académique et recherche fondamentale

Le texte introductif du SRESR rappelle que l'Etat doit assurer les moyens humains et matériels nécessaires au développement de la recherche. La démarche entreprise par la Région n'a donc de sens aux yeux du CESR que si la distinction est clairement faite entre les termes « académique » et « fondamentale » qui ne recouvrent pas des réalités de même nature.

§ Le terme de recherche « académique » doit caractériser en effet le cadre structurel (universités ou grands organismes de recherche), la méthodologie et les productions (publications<sup>14</sup>, validation par les pairs...).

§ Le terme « fondamentale<sup>15</sup> » caractérise la recherche effectuée dans le but prioritaire de produire ou d'approfondir des connaissances nouvelles, indépendamment de leurs possibles retombés socio-économiques.

Les établissements relevant de la recherche académique peuvent, bien sûr, même si ce n'est pas leur mission première, avoir une activité de recherche finalisée, c'est-à-dire une recherche sur des objets ou dans des domaines définis en commun entre chercheurs et société dans le but de produire des connaissances nouvelles, tout comme certains laboratoires industriels peuvent faire de la recherche fondamentale.

Pour le CESR, la Région doit privilégier l'appui à une recherche qui ne soit pas faite uniquement à partir des « idées » des chercheurs, mais plutôt qui vienne d'une confrontation avec des demandes émanant de la société civile.

---

<sup>14</sup> ce qui n'empêche nullement parfois des dépôts de brevets, par exemple.

<sup>15</sup> Dans de nombreuses disciplines, la frontière entre recherche fondamentale et recherche appliquée est souvent malaisée à tracer et ce n'est qu'a posteriori que l'on peut dire si telle ou telle recherche a amélioré le savoir théorique ou a plutôt eu des retombées économiques.

## § Faire sa place à la société civile

D'une manière générale, il ressort des points évoqués ci-dessus une attention trop faible accordée à la société civile.

En ce sens, l'effort de concertation qui doit être engagé dans les mois qui viennent pour définir les contours et le contenu des futurs clusters ne doit pas se limiter à des échanges entre chercheurs ; le monde socio-économique doit aussi être sollicité. C'est pourquoi le CESR demande à participer à cette concertation qui fait partie intégrante du SRESR.

L'axe 2 du volet Recherche, qui porte sur le projet de soutien à la créativité et à l'innovation par le biais des projets dits « blancs », prévoit de créer des espaces de créativité sur des sujets prospectifs et susceptibles de développements futurs particulièrement innovants. La co-construction de ces projets de recherche entre les chercheurs et la société civile n'est pas une simple possibilité (« les projets peuvent être porteurs d'innovations forte »<sup>16</sup>) mais sont une réelle façon d'améliorer la valorisation de la recherche et de renouer les liens entre recherche et société.

Par conséquent, le lien avec la société civile devrait être beaucoup plus fortement encouragé, y compris dans la définition des choix de priorités.

### III.2.2 Une approche pluridisciplinaire de la recherche à renforcer

Depuis l'adoption de son rapport sur « la contribution des lettres et SHS au développement économique <sup>17</sup> », le CESR défend l'idée que les SHS et les sciences dures enrichissent mutuellement leurs réflexions pour aider à une meilleure compréhension de la société, du fonctionnement (ou des dysfonctionnements) des organisations. Cependant, si leur rôle est indéniable, elles ne sont pas suffisamment prises en compte dans la définition des politiques de recherche et d'enseignement. Pourtant, la transdisciplinarité des sciences sociales avec les sciences dures peut créer de nouveaux champs scientifiques. Cela imposera de reconsidérer en profondeur l'organisation même de notre recherche.

C'est pourquoi, parmi les propositions de choix de thèmes de clusters de recherche, le CESR est très satisfait de l'approche originale qui consiste à soutenir une recherche entre la biologie végétale et les SHS. Le CESR souhaiterait que cette recherche puisse être associée au sein d'un même cluster, ce qui conforterait le dialogue entre des chercheurs qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer. Ce futur cluster qui sera constitué devra impérativement associer des participants et prendre en compte les conclusions de la Conférence Agricole.

Le CESR est également satisfait de l'association des recherches en SHS aux projets de clusters visant à promouvoir Rhône-Alpes comme une éco-région. Ce sera l'occasion d'associer des recherches en sciences humaines et sociales à des thématiques nouvelles de recherche sur l'environnement, les énergies renouvelables et les transports. Le développement durable contribue parfaitement à la promotion d'une démarche interdisciplinaire car il permet d'introduire la problématique du rapport entre les phénomènes étudiés par les sciences sociales d'une part, et les phénomènes physiques et biologiques d'autre part. Les analyses mécanistes de la réalité ont ainsi laissé place à une vision plus systémique.

Le CESR se félicite également de la proposition de clusters de recherche consacrés au strict domaine des SHS jusque là ignorés. Il ne faudrait toutefois pas omettre la participation de sciences dures à ces clusters.

---

<sup>16</sup> Page 14 du texte de présentation du SRESR

<sup>17</sup> janvier 2001

Le CESR estime qu'une recherche sur les questions de l'orientation est souhaitable. Pour autant, les objectifs de cette recherche, tels que formulés dans le schéma régional, ne sont pas satisfaisants. En effet, la problématique d'orientation se situe au-delà des processus d'exclusion. Elle met en jeu des mécanismes complexes, souvent mal appréhendés par les acteurs. La région Rhône-Alpes se distingue par son action novatrice dans le domaine et par sa réflexion très avancée au regard des autres régions françaises, voire européennes. Aussi serait-il opportun de mettre en place une coopération permanente pluridisciplinaire entre des universitaires et des chercheurs autour de l'orientation. Leur recherche associerait les praticiens du réseau régional d'orientation du PRAO et comprendrait, outre des sujets fondamentaux, un volet important de recherche-action.

Elle aurait pour tâches :

- Û de créer un corpus conceptuel et méthodologique de l'orientation,
- Û d'actualiser périodiquement la connaissance des besoins et des réponses apportées,
- Û de favoriser la rencontre entre praticiens de l'orientation et chercheurs,
- Û de concevoir des pédagogies alternatives pour aider à l'orientation des publics les plus éloignés, en grande difficulté ;
- Û d'améliorer les outils d'évaluation et d'en concevoir de nouveaux.

Ce pôle de recherche coopérative sur programme, sorte « d'institut sans mur » (analogue à ce qui existe en Suisse, au Luxembourg,...) devrait être adossé au PRAO. La Région devrait encourager sa création et ensuite aider significativement son fonctionnement.

Enfin, l'axe de travail qui porte sur le développement « d'un système de santé de qualité pour les Rhônalpins » satisfait le CESR dans la mesure où la Région souhaite soutenir des programmes de recherche dans le domaine du vieillissement et du handicap<sup>18</sup>. Même si le cancer représente une priorité nationale, il ne faudrait pas que la Région concentre ses efforts uniquement sur cette pathologie.

### III.3 Le transfert de technologie, l'innovation et la valorisation

L'ensemble du volet correspond bien aux attentes du CESR sur les liens entre la recherche et le monde socio-économique, sur la mutualisation des structures pour éviter des actions de concurrence, sur la nécessité de formuler les besoins de nouvelles connaissances à partir de la demande socio-économique, et sur la valorisation cohérente des résultats de la recherche.

Dans son récent avis sur « la valorisation de la recherche de l'enseignement supérieur », le CESR rappelait l'impérieuse nécessité de mieux structurer l'offre de valorisation de la recherche. La professionnalisation du système semble nécessaire mais ne peut se concevoir qu'accompagnée de sa simplification. S'il convient de favoriser le développement de l'offre de recherche et de technologie, il est nécessaire de canaliser le foisonnement des initiatives, facteur d'atomisation des compétences, préjudiciable eu égard aux besoins sociaux et aux besoins des entreprises, tout en prenant en compte les questions d'aménagement du territoire.

Le rôle de l'ARDI<sup>19</sup> mériterait, dans ce contexte, d'être précisé.

Le CESR approuve les missions qui sont proposées, en particulier celle de rendre plus lisible le système de transfert et valorisation de la recherche. Toutefois, cette agence, dont l'une des missions serait « d'identifier les besoins de nouvelles connaissances et compétences émanant du monde socio-économique pour alimenter les réseaux de recherche<sup>20</sup> », ne devrait pas devenir un écran supplémentaire entre le monde socio-économique et la recherche, mais devrait inciter et favoriser la

---

<sup>18</sup> Voir le rapport du CESR sur le handicap psychique adopté le 19 janvier 2005

<sup>19</sup> Agence Régionale du Développement et de l'Innovation

<sup>20</sup> Voir la délibération du Conseil régional, rapport n°05.03.097 : Développement Economique : Réseau des Agences Technologiques »

cohérence entre recherche et société civile au sein des clusters de recherche. Le dialogue direct est toujours plus productif qu'à travers un intermédiaire. Or, si l'un des rôles de l'ARDI consiste à avoir la responsabilité d'une contractualisation pluriannuelle avec l'ensemble des acteurs du domaine, cela reviendrait à créer une structure de plus par rapport à la trentaine déjà identifiées par le CESR dans l'avis cité ci-dessus.

Pour éviter cet écueil, l'ARDI devrait avoir une mission stratégique, politique et d'orientation et non de gestion.

Telles qu'énoncées dans le schéma régional, le CESR craint que les responsabilités confiées à l'ARDI ne soient beaucoup trop opérationnelles. Il préconise de repréciser voire d'affiner le projet d'autant que le CESR rappelle son attachement à l'évaluation des activités de transfert et d'innovation. Cette charge pourrait également incomber à l'ARDI.

Il conviendrait, d'ailleurs, de préciser la nature de l'agence : est-ce un lieu d'animation ou de financement ou bien les deux ? » A-t-elle un rôle de veille ou de prospective ? Quel est son montage juridique et de gouvernance ? Va-t-elle « contrôler » les autres structures de développement ? Ces questions ne doivent pas être considérées comme prématurées sous prétexte que la création de l'agence sera soumise ultérieurement à un vote de l'assemblée plénière.

Comme le souligne le rapport du Conseil régional, « l'enjeu pour Rhône-Alpes est aujourd'hui de renforcer et de promouvoir une véritable culture de l'innovation et de la valorisation ». Il est donc essentiel de favoriser les pratiques et les outils permettant aux entreprises de bénéficier et de contribuer au transfert de technologie.

Une grande partie de l'efficacité et de la crédibilité du SRESR dépendra de la lisibilité des propositions en direction des entreprises.

#### III.4 La culture scientifique, technique et industrielle

Le CESR souscrit entièrement à l'idée que « le développement d'une société de la connaissance telle que la nôtre, suppose que les établissements et organismes de recherche s'insèrent plus profondément dans la vie de la cité »<sup>21</sup> et la nécessité que les clusters de recherche soient des « espaces privilégiés de dialogue et de travail entre la recherche et la demande sociétale ».

Pour atteindre cet objectif, il est donc nécessaire que les clusters recherche ne soient pas uniquement des lieux de dialogue entre chercheurs, comme le mentionne le volet Recherche du SRESR, mais que la société civile, sous toutes ses formes (vie associative, industrie, ...), puisse être associée à la définition de la politique des clusters.

Dans son avis sur « l'évaluation des actions régionales en faveur de la CSTI »<sup>22</sup>, et auparavant dans son avis sur « la culture scientifique, technique et industrielle »<sup>23</sup>, le CESR avait insisté sur :

- § la définition d'objectifs prioritaires connus et acceptés par tous ;
- § la nécessaire diversification des publics cibles ;
- § l'impérieuse (re)mobilisation de tous les acteurs plus ou moins impliqués (industriels, établissements d'enseignement supérieur, etc.) ;
- § le rôle pivot des CCSTI ;
- § de sensibiliser le corps enseignant à cette thématique

Le CESR rappelle donc son attachement à ce que tous les acteurs susceptibles de favoriser la diffusion de la connaissance soient partis prenante, en particulier les industriels.

---

<sup>21</sup> Page 20 du texte de présentation du SRESR

<sup>22</sup> Du 14 décembre 2004

<sup>23</sup> février 1997

Pour conclure, le CESR est très satisfait de la publication d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du principe qui a présidé à son élaboration. Cependant, il souhaite que les observations et réserves formulées dans cet avis, notamment sur la cohérence insuffisante des quatre volets, sur l'articulation incertaine avec l'environnement institutionnel, sur la formation continue universitaire, soient pris en compte lors de la mise en œuvre et particulièrement lors des processus de contractualisation.

Année après année, le CESR examinera avec intérêt et attention les conditions de mise en œuvre de ce schéma qui constitue une démarche nécessaire et féconde.

DISCOURS DE PRESENTATION

ASSEMBLEE PLENIERE DU  
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL RHONE-ALPES  
DU 5 AVRIL 2005

PRESENTATION DU RAPPORT SUR  
LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rapporteur  
Daniel COURTOT

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Je voudrais en préalable remercier Roger Fougères pour sa très grande disponibilité. En effet le Vice Président Fougères est venu à deux reprises exposer devant les membres de la commission «3», les tenants et aboutissants de ce futur schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est donc avec un grand intérêt que la commission « 3 » a pris connaissance du texte de ce schéma régional que le Conseil régional s'apprête à examiner.

Le schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vise à donner une cohérence globale et sur le long terme à l'action de la Région en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce schéma donne les lignes principales à partir desquelles seront élaborées les contractualisations avec les établissements rhônalpins d'enseignement supérieur et les établissements de recherche nationaux implantés en Rhône-Alpes.

Mais, ce schéma intervient dans un contexte de profondes mutations qui sont très largement décrites dans le rapport de synthèse rédigé à l'issue des nombreuses réunions préparatoires. Il convient, ici, de souligner la qualité et la pertinence des analyses et des propositions qui sont faites dans ce rapport. Certaines pourront éventuellement faire l'objet de thèmes de travail pour la commission 3. Les profondes mutations de l'enseignement supérieur et de la recherche font l'objet actuellement de très nombreux débats et interpellations auprès de l'Etat qui est légalement compétent dans ces domaines.

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont donc pas des domaines de compétences obligatoires pour la Région, mais l'impact est direct sur le développement économique, l'innovation, l'aménagement et l'animation du territoire, qui eux, relèvent des compétences régionales. Ainsi les propositions présentées dans le schéma régional de l'enseignement et de la recherche place de la Région sont complémentaires des missions régaliennes de l'Etat, dans le but de contribuer pleinement au développement de la région et de faire de Rhône-Alpes (je cite) « une région de l'innovation, fédératrice des ambitions de chacun ».

La démarche qui a conduit à l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche est nouvelle et originale. Elle est fondée sur le principe de co-construction avec les acteurs et est largement approuvée dans le projet d'avis du CESR qui vous est soumis. Toutefois, comme toute nouvelle démarche, elle suppose un apprentissage et soulève des interrogations, tant sur la méthode d'élaboration que sur la mise en œuvre du schéma ; le souci

unique de nos interrogations est d'améliorer les processus d'élaboration des futurs schémas du Conseil régional sur d'autres thématiques.

Il convient de rappeler que les interrogations du CESR s'appuient non seulement sur les débats au cours de trois réunions de la commission « 3 » mais également aussi sur le contenu de différents avis du CESR déjà approuvés au cours des années précédentes.

Quelles sont donc les principales interrogations présentées dans l'avis du CESR ?

Tout d'abord, la présentation du texte du schéma régional aurait gagné à insister davantage sur la transversalité entre les quatre volets constitutifs du SRESR que sont :

§ l'enseignement supérieur,

§ la recherche,

§ le transfert de technologie, la valorisation et l'innovation,

§ la culture scientifique technique et industrielle et société.

Même s'il était nécessaire d'avoir une étude approfondie de chacune de celles-ci, il manque peut-être une synthèse générale qui montre le lien entre ces composantes. Cette division affaiblit la cohérence générale du texte du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et conduit à minimiser les aspects de transfert de technologie et de culture scientifique et technique, malgré la qualité des analyses et des propositions du schéma.

Il est également, apparu que les liens, la cohérence et l'articulation entre ce schéma et les autres politiques régionales, voire avec des éléments de contexte national, européen ou international, n'étaient pas clairement envisagés. Une articulation plus évidente avec l'environnement institutionnel et coopératif aurait été souhaitable.

Envisageons maintenant, les interrogations plus spécifiques à chacun des volets.

Pour le volet Enseignement supérieur, le CESR s'interroge sur :

§ La professionnalisation des étudiants de l'enseignement supérieur, notamment sur les questions de l'insertion professionnelle des doctorants, de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et la mission de formation continue universitaire, trop peu développés dans ce projet de schéma. Dernièrement, la Conférence des Présidents d'Université a aussi insisté sur l'insertion professionnelle des doctorants et la mission de formation continue universitaire comme des missions importantes pour les universités.

§ La réalité de la volonté d'internationaliser l'enseignement supérieur rhônalpin, car seule une lecture très attentive du texte du schéma permet de constater que les actions de coopérations internationales ne sont pas limitées aux clusters et aux projets de recherche.

§ Et surtout, l'urgence d'un plan pour le logement étudiant, en effet aucune date de réalisation n'est mentionnée dans le délibératif.

Pour le volet recherche, notre projet d'avis plaide pour une clarification du contour et du contenu des « clusters de recherche » qui ne doivent pas être un simple réseau de chercheurs, mais de véritables lieux d'échanges et de débats entre la recherche publique et privée et la société, pour faire émerger des programmes de recherche. Le CESR est très attaché à ce principe de co-construction de la recherche, d'ouverture vers la société, puisqu'il est maintenant bien admis que le savoir scientifique se construit par coopération entre des acteurs de plus en plus nombreux et variés, le chercheur étant l'un de ces acteurs. Si le cluster de recherche se limite donc à un simple réseau de chercheur, cette limitation du contour d'un cluster pourrait être perçue comme contraire au mouvement d'immersion de la recherche

dans la société qui s'est amorcé au début des années 1980. C'est la raison pour laquelle le CESR s'interroge sur la signification de la définition d'un cluster de recherche telle qu'elle apparaît dans le texte du schéma (je cite) « un cluster de recherche est constitué par un réseau d'équipes ou de laboratoires travaillant à la réalisation d'un programme de recherche ». Rappelons aussi l'objectif de ce schéma qui est de contribuer au développement économique et à l'innovation de notre région. Or une excellente recherche toute seule n'est pas gage d'innovation et il peut aussi y avoir innovation sans recherche, c'est pour cette raison que le CESR est très attaché à une définition plus large des clusters de recherche avec une place pour la société civile.

Le volet transfert de technologie, l'innovation et la valorisation doit davantage préciser le rôle et les missions de la future ARDI, agence régionale du développement et de l'innovation. Le projet d'avis du CESR insiste pour que le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ne soit pas l'occasion de créer des structures supplémentaires et que celles déjà existantes soient coordonnées, voire mutualisées. La professionnalisation du système semble nécessaire mais ne peut se concevoir qu'accompagnée de sa simplification. Il est nécessaire de canaliser le foisonnement des initiatives, facteur de dispersion des compétences.

Le CESR s'interroge donc sur le véritable rôle de l'ARDI et souhaite que cette future agence ait une véritable mission stratégique, politique et d'orientation et non pas de gestion, elle ne doit pas non plus être un écran supplémentaire entre la recherche et le monde socio-économique mais au contraire favoriser et inciter le dialogue direct entre recherche et société civile.

Enfin, en matière de culture scientifique, technique et industrielle, le CESR souhaite rappeler son attachement à la définition d'objectifs prioritaires connus et acceptés par tous, et l'association de toutes les parties prenantes, y compris les industriels et la recherche.

Le CESR souscrit entièrement aux idées développées dans le texte du volet « culture scientifique » je cite « les clusters de recherche seront des espaces privilégiés de dialogue et de travail entre la recherche et la société civile » « réconcilier connaissance et société afin d'encourager l'innovation quelle soit sociétale ou technologique ». Ce qui laisse sous-entendre que la définition des clusters telles qu'elle apparaît dans le « volet recherche » du schéma pourrait être élargie à la société civile.

Pour conclure, le CESR est très satisfait de la publication du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que du processus qui a présidé à son élaboration. Les collaborations nouées au cours de ce processus sont déjà un premier gage de réussite de ce schéma régional.

Cependant, le CESR demande que les interrogations soulevées dans cet avis soient prises en compte lors de la mise en œuvre de ce schéma et particulièrement lors des étapes de la contractualisation.

Année après année, le CESR examinera avec intérêt et attention les conditions de mise en œuvre de ce schéma qui constitue une démarche nécessaire et féconde.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.

Je tiens également à remercier Aline Molard et Nancy Piegay pour leur aide efficace et leur patience, ainsi que l'ensemble des conseillers qui ont participé aux groupes de travail mis en place par la Région pour l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ils ont ainsi pu faire part des différents avis du CESR déjà parus sur les sujets abordés.

Merci aussi aux membres de la commission 3 pour leur contribution active à l'élaboration du présent avis.

# DECLARATIONS DES GROUPES

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 5 avril 2005

AVIS DU CESR

« LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Intervention de M. Gilles MAURER

Collège 1

Messieurs les Présidents,  
Chers collègues,

L'initiative de l'exécutif régional est intéressante compte tenu :

- de la mondialisation et de la concurrence internationale,
- des acteurs de tous types engagés,
- des moyens financiers insuffisants dont l'Etat dispose,
- de l'émergence des pôles de compétitivité et des « clusters » dans les paysages régionaux, en particulier en Rhône-Alpes.

Cependant notre participation à plusieurs réunions de travail nous a laissés sur notre faim en particulier :

- quant à la méthode d'élaboration,
- quant à la segmentation des différents volets,
- et surtout quant à l'implication des entreprises, et plus largement de la société civile que nous représentons.

Une méthode d'élaboration : la co-construction, pas assez « co-construite »

1) Cette « co-construction » a trop souvent été limitée à une « construction » entre chercheurs et universitaires qui se répétaient des idées déjà maintes fois évoquées entre eux, et sans réels échanges avec les quelques malheureux autres acteurs présents.

D'où un certain manque d'ouverture et de naissance de nouvelles idées qui auraient pu être les ferments d'un nouveau mode de relations entre les différentes parties prenantes.

A contrario, il nous faut noter que les industriels ne se sont pas forcément mobilisés sur ce Schéma, même si une plus grande « publicité » aurait pu faire grossir leurs rangs dans les différents groupes de travail.

2) L'idée du contrat unique est intéressante à condition qu'un des volets (la diffusion de la connaissance (entre autres) soit réellement mis en œuvre.

3) J'allais dire, comme d'habitude, il a été proposé la création d'une nouvelle structure, « le CRESERT », sans en « dévisser » d'autres ou sans étudier réellement l'utilisation plus efficace des structures existantes.

4) Le principe de l'expertise conseil qui viendrait se substituer à l'expertise sanction nous paraît aller dans le bon sens, à condition également que les experts du monde socio-économique issus de notre société civile soient associés à ces expertises.

Un Schéma trop segmenté avec trop de volets.

La segmentation du Schéma en quatre volets est, à notre sens, une erreur de conception ; en effet, les quatre volets développés ont de nombreux liens entre eux et comportent des éléments fédérateurs qu'il aurait fallu traiter ensemble de façon à en assurer la cohérence.

Par ailleurs les volets sont très déséquilibrés.

En effet, les deux premiers volets (enseignement supérieur et recherche) sont fortement développés au détriment de ce qui, à notre sens, revêt plus d'importance pour le développement économique et social (le transfert de technologie et la culture scientifique et technique).

On ne peut que regretter également (sauf pour l'enseignement supérieur) le manque de plan d'actions concrètes intégrant de façon cohérente l'ensemble des volets.

Il est à noter également que la tendance « un peu autarcique » déjà évoquée plus haut entraîne un risque de manque de cohérence avec les autres politiques régionales, mais également avec les projets nationaux, européens, voire mondiaux.

Dans le cadre de la compétition internationale, où l'un des points forts peut et doit rester notre capacité d'innovation, il faut que l'attractivité de notre région soit, à tous les niveaux, toujours mise en valeur, depuis notre qualité de l'enseignement jusqu'à notre capacité à mettre en œuvre des projets porteurs de développement économique.

Enfin, et pour terminer, alors que le Schéma Régional de Développement Economique est en cours d'élaboration, nous n'avons noté aucun chiffrage, même en première approche, tant sur l'aspect financement des actions à mener que sur le coût de fonctionnement des différentes structures à tous les niveaux. Nous aurions souhaité connaître, au moins en grandes masses, les enveloppes financières qui pourraient être dédiées à ce Schéma Régional pour développer l'ensemble des projets.

Au moment de leur élaboration, les processus de contractualisation devront donc être étudiés avec soin.

Malgré ces réserves, l'ensemble du projet d'avis mettant en exergue également la plupart des remarques évoquées ci-dessus, nous voterons cet avis.

Je vous remercie de votre attention.



ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR  
Mardi 5 avril 2005

AVIS DU CESR  
« LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Intervention de Mme Marie-Jo PIEGAY au nom de la CFDT

La CFDT se réjouit de la priorité accordée à l'élaboration de ce schéma par l'exécutif régional. Nous saluons d'ailleurs l'investissement du vice-Président Roger FOUGERES, en charge de ce dossier et la qualité du dialogue nourri qu'il a su établir avec les acteurs du terrain, mais aussi avec les représentants de la société civile que nous sommes. Nous prenons acte avec satisfaction des décisions programmées à court terme, pour certaines dès 2005 comme le logement étudiant dont nous avons, dans un précédent rapport, évoqué l'urgence.

L'avis du CESR consacre une étude exhaustive à ce schéma. Aussi nous ne reprendrons que certains points qui nous paraissent importants.

Tout d'abord sur la démarche de co-construction qui a conduit à son élaboration. C'est une gestation, en plusieurs étapes, qui a mis en mouvement beaucoup de monde. Bien sûr, nous le savons, tout travail de pionnier court le risque d'être l'objet, après coup, d'un certain nombre de critiques.

Après coup, parce qu'au départ il faut l'audace pour concevoir, créer une nouvelle dynamique, organiser et mettre en oeuvre. Ce qui au départ, n'allait pas de soi paraît alors aisé. Mettre en confrontation des points de vue, des idées, des expériences, et parvenir à une synthèse n'est pas chose facile. Et pourtant, c'est ce qui a eu lieu en Rhône-Alpes pour ce schéma. Et nous nous en félicitons.

Certes, il y a peut-être eu des insuffisances au niveau de la représentation du champ socio-économique, mais trop souvent, reconnaissons-le, par manque d'implication de celui-ci. Certains acteurs dans des disciplines qui nous paraissent importantes comme les Sciences Humaines et Sociales, n'ont pas compris l'importance du rendez-vous. Ils le regrettent déjà.

Mais pour nous, en matière de démocratie participative, la démarche est positive, bien préférable à certaines autres expériences qui ont lieu ici ou là, et donc à reconduire en en intégrant bien sûr, les leçons.

Ensuite sur le principe de co-construction en matière de recherche.

Mettre en synergie des disciplines différentes comme les sciences dures et les sciences humaines et sociales, mais aussi les chercheurs avec le monde économique et social, raisonner aussi en terme de site, nous paraît un autre élément important et positif de ce schéma.

Exercice là encore difficile, pari à tenir sur la distance, et pour lequel la région devra être moteur, en particulier pour tenter d'inclure au niveau de chaque Cluster et à tous ses étages décisionnels, la demande sociétale, tout en laissant aux chercheurs une grande capacité d'initiative.

Cette confrontation ne peut que renforcer la qualité de notre recherche, mesurable en terme de publications, mais aussi la qualité de la vie en Rhône-Alpes, mesurable cette fois en terme d'environnement, d'emplois et de cohésion sociale.

La confrontation passe aussi par des lieux de médiation : c'est ce qu'implique la création de l'agence régionale du développement et de l'innovation (l'ARDI) pour revivifier les liens entre la Recherche et notamment le tissu des petites et moyennes entreprises. Ce projet nous va bien puisqu'il faisait déjà partie des préconisations de notre rapport de 2004 sur la valorisation.

Sur l'apprentissage, c'est bien de vouloir le développer dans l'enseignement supérieur mais aussi de le rattacher au niveau de la Région, à une politique globale de l'apprentissage et de soutien aux CFA. C'est bien dans ce sens qu'on peut lui donner du poids.

En revanche, sur certaines propositions récentes du CESR, nous avons l'impression de ne pas avoir été suffisamment entendus par le Conseil régional.

C'est le cas de l'orientation, qui se trouve dans le schéma, intégrée à un pôle de recherche sur les mécanismes d'exclusions. C'est bien trop restrictif ! C'est ancrer l'orientation beaucoup trop en référence à l'échec.

L'orientation apparaît, là encore comme trop souvent assimilée à « une culture du soin » alors que, comme nous l'avons dit dans notre rapport sur l'orientation en octobre 2004, il faut passer à une dynamique d'orientation active, tout au long de la vie, pour en faire bien sûr, un outil de prévention des ruptures, vécues le plus souvent comme des échecs, mais aussi un moyen de réussite et d'épanouissement dans les parcours scolaires et professionnels.

C'est pourquoi nous avons proposé la création d'un pôle de recherche sur l'orientation en Rhône-Alpes, en lien étroit avec le PRAO. Il est dommage que la région ne se soit pas saisie, sur ce point, de nos analyses et de nos propositions pour la création d'un Cluster spécifique sur l'orientation. C'est pourquoi nous maintenons notre demande en espérant être entendu.

Ce qu'on peut regretter également, dans ce schéma, c'est la portion congrue dévolue à la formation continue universitaire, alors que nous aurions souhaité plus de souffle et de perspectives pour ce secteur.

Aujourd'hui l'université couvrant à peine 5 % des formations continues dispensées en Rhône-Alpes, fait, dans ce domaine, figure de parent pauvre : pauvre en moyens tout autant qu'en ambition. C'est dire les efforts qu'il reste à faire pour valoriser ce secteur dans les universités. Il s'agit d'un enjeu d'importance, comme nous l'avons souligné dans notre rapport de juillet 2004 sur la rénovation de la Promotion sociale et professionnelle, et qui ne nous paraît pas suffisamment porté, en termes de propositions dans le schéma : rien d'explicite sur les mesures pour développer cet enseignement et le valoriser, ni sur les mesures d'accompagnement spécifiques des étudiants en formation dans ce cadre. La validation des acquis de l'expérience, citée dans le Schéma, a toute son importance à l'université mais ne saurait se substituer à l'ensemble de la formation continue dont elle n'est qu'une composante.

Sur la culture scientifique technique industrielle, le schéma est un peu court. Pourtant la CSTI est l'antidote le plus efficace pour combattre les fantasmes et les rejets que la recherche fait naître dans certains imaginaires collectifs. Tchernobyl, la vache folle, le sang contaminé ont laissé leurs traces. Et dans le schéma, le rôle de vecteurs, que sont les universitaires, distinct de celui de médiation des Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielles, n'est pas suffisamment perçu et valorisé.

En conclusion :

Ce schéma ne part pas de rien, il est dans la continuité des actions régionales antérieures. Mais il constitue ce moment privilégié où l'on passe d'une logique de dispositif à l'élaboration d'une véritable politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Et nous devons nous en réjouir et en féliciter ceux qui sont à l'origine de cette initiative.

En Rhône-Alpes, ou sous l'effet de la mondialisation, le tissu social et économique commence à montrer des signes de souffrance, avec tout ce que cela comporte en perte de repères, pour une partie

de notre population, ce schéma ne peut à lui tout seul combler toutes les attentes en matière d'égalité des chances ou de ré-industrialisation.

D'où sa nécessaire connexion, avec d'autres outils de la politique régionale qui existent ou restent à élaborer, il constitue en tout cas un signe fort de l'exécutif régional aux Rhônalpins qui attendent non seulement de nouvelles perspectives de développement économique mais aussi qu'on redonne à celles-ci, du sens, et une dimension sociale aujourd'hui bien mise à mal par les mécanismes de marché.

Car comme nous le rappelle si bien Jean-Marie ALBERTINI : « l'économie comme toutes les autres sciences, n'est jamais qu'une représentation bien construite de ce que l'on croit percevoir en fonction de ce que l'on cherche à réaliser. Aussi par sa nature même elle est inséparable d'un projet social, d'un projet de l'homme sur l'homme pour les hommes. »

Nous voterons l'avis.



ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 5 avril 2005

AVIS DU CESR

« LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Intervention de M. Maurice JAY au nom de la CGT

Le projet d'avis qui nous est présenté souligne à juste titre que, « l'Etat étant l'acteur légalement compétent et le plus important en la matière », le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne peut avoir la prétention de se substituer à la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation (LOPRI) encore en gestation, et pour laquelle le monde des chercheurs est toujours mobilisé afin d'obtenir qu'elle soit conforme aux axes dégagés par les Etats Généraux de la Recherche dont les travaux ont occupé plusieurs mois, du 9 mars au 9 novembre 2004.

Il n'a pas pour objectif non plus de compenser les éventuelles insuffisances de cette loi à venir, dont nous souhaitons que le monde de la recherche en obtienne la suppression. Il ne dédouane donc pas l'Etat de ses responsabilités.

Cela n'enlève rien à l'importance et à l'intérêt du Schéma, dont l'élaboration ne s'est pas faite en vase clos, mais a mobilisé la participation de 550 personnes représentant diverses origines de la société civile. Une telle démarche ne peut que recueillir notre assentiment, bien que, comme toute expérience nouvelle, elle doive essayer quelques plâtres. Nous ne doutons pas que l'apprentissage sera très formateur.

Notre accord avec le projet d'avis étant établi, nous ne soulignerons que quelques points.

Il serait utile de préciser à l'avenir le concept d'acteurs, de partenaires ou de monde socioéconomique, à l'instar du rapport Beffa. Dans ce rapport « Pour une nouvelle politique industrielle », qui appelle « la France à remobiliser ses capacités industrielles et ses potentiels de recherche », la composition proposée du conseil de surveillance d'une Agence Nationale de l'Innovation Industrielle comprendrait cinq composantes nommément citées, à savoir : des parlementaires, des représentants de l'Etat, des industriels, les organisations syndicales et des experts de la science et de la technique.

Dans le même ordre d'idée, face à la prolifération des pôles et autres districts industriels, clusters ou systèmes productifs, nous partageons l'encouragement « à adopter une unité de termes » qui est indispensable à la clarification des contenus et des objectifs des structures concernées, et donc à la mobilisation des acteurs.

Les clusters de recherche par exemple, pour ce qui nous occupe, font souvent l'objet de traductions à géométries variables qui peuvent ne pas être sans conséquences sur leurs contenus. Nous sommes en accord avec la conception de « lieu d'échanges et de débats entre la recherche publique et privée et la société ».

Cependant, les insuffisances de la recherche industrielle, confirmées par la disparition déjà engagée, ou inscrite, si rien ne vient les modifier, dans les choix de sociétés, de quelques centres de recherche industrielle privée, comme celui de Merck, celui de Sanofi-Aventis à Décines, ou les incertitudes qui planent sur celui de Bayer-Crop Sciences, autant de pièces importantes pour la chimie régionale, préoccupation justifiée de la région, dont elle fait une des cibles prioritaires à développer, voire à reconquérir, peuvent laisser craindre que les échanges et les débats ne se transforment en appropriation pure et simple de la recherche publique, au détriment de ses missions et donc de l'avenir à long terme de la production de connaissances nouvelles, de biens et de services.

Enfin, dernier point que nous aborderons : si l'enseignement supérieur, qui doit faire face à la massification et à la diversification des publics, n'est pas seul comptable ni seul responsable de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s, il a celle de les amener à l'acquisition du diplôme, dans le cadre d'un continuum de formation tenu à l'écart des lois du marché, ouvrant la voie à l'insertion professionnelle. Pour atteindre un tel objectif, la réaffirmation du soutien à la formation par l'apprentissage nous paraît être une des solutions d'avenir.

Nous voterons l'avis présenté.



**FORCE OUVRIÈRE**

UNION REGIONALE

**RHONE - ALPES**

Maison des syndicats  
17, rue Georges Bizet  
26000 VALENCE  
Tél : 04 75 82 40 40  
Fax : 04 75 43 66 67  
Email : GCFORHALP@AOL.COM

## ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 5 avril 2005

### AVIS DU CESR

« LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Intervention de M. Gabriel CHAUVIN au nom de FO

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Travailler sur le long terme pour donner de la cohérence à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche de notre région est une initiative pertinente pour on appréhender les enjeux dans un environnement mondialisé à forte concurrence.

L'ambition régionale de contractualiser avec ces deux grands domaines risque toute fois de se heurter à sa vocation même par rapport à l'Etat qui demeure l'acteur principal en toutes choses. Cependant jouer la complémentarité dans une proximité bien maîtrisée paraît pour le moins judicieux. C'est se donner la capacité de répondre aux particularités locales voire d'accompagner des démarches originales.

En effets les évolutions prévisibles sont plurielles avec quelques invariants comme la réforme des diplômes. Les partenariats envisageables sont susceptibles d'améliorer l'efficacité de systèmes complexes pas toujours très lisibles. En ce sens, la Région peut affirmer quelques volontés politiques novatrices ou tout simplement d'accompagnement.

Dans les débats qui ont participés à l'élaboration de ce Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche les acteurs ont pu s'exprimer dans un concert original certes mais dans une totale liberté tant orale que rédactionnelle. De ces échanges aboutis, l'exécutif Régional en a tiré des idées forces tant dans la contractualisation que dans l'accompagnement des projets retentis.

Le projet d'avis du conseil économique et social régional qui nous est soumis aujourd'hui émet toutefois quelques réserves à ce propos, soulignant entre autres que ses rapports comme celui sur la politique internationale d'aide au développement international des établissements supérieur et de recherche en Rhône-Alpes (de juin 2003) et celui sur le logement des jeunes en Rhône-Alpes (d'octobre 2003) doivent participer davantage à la réflexion.

De plus il insiste sur la problématique de transversalité et de réalisme économique qui nous renvoie à des éléments plus factuels comme le transfert de technologie ou l'innovation et la valorisation.

Dans ses observations, la commission conclut par sa volonté d'examiner « année après année... les conditions de mise en oeuvre de ce schéma qui constitue une démarche nécessaire et féconde ». C'est une attitude que partage le groupe Force Ouvrière qui se prononcera favorablement pour ce projet d'avis.

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 5 avril 2005

AVIS DU CESR

« LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Intervention de Mme Catherine CHAUVEL

au nom du Groupe d'Echange et de Réflexion des collèges 3 et 4

Le groupe « échange et réflexion des collèges 3-4 » souhaite manifester son intérêt pour l'initiative prise par le Conseil régional d'établir un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette initiative est nouvelle et montre la volonté d'impliquer les acteurs dans l'élaboration du projet. Elle a également permis de faire dialoguer les diverses composantes impliquées.

Nous pensons ici à tous ceux qui se sont investis dans le schéma, les entreprises, les universités, les organismes de recherche et les nombreux chercheurs directement impliqués dans le travail d'élaboration du projet.

Cette démarche « bottom-up » permet de faire émerger les priorités et de mieux cerner les difficultés auxquelles la région est confrontée.

Au nom des associations, nous souhaitons rappeler la difficulté récurrente qu'ont les étudiants à se loger dans des conditions décentes et financièrement acceptables. Il est bon que le Conseil régional s'alarme sur ce point et prenne des dispositions rapides pour que la tension sur les conditions de logement de ces nombreux jeunes soit diminuée.

Le groupe souhaite également mentionner deux aspects très positifs de ce schéma régional. Il s'agit d'une part de la prise de conscience que l'apprentissage dans l'enseignement supérieur peut être source d'une meilleure formation des jeunes et d'autre part de la nécessité d'un soutien fort au dynamisme de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée. Ces deux éléments devraient permettre un meilleur rayonnement de la région Rhône-Alpes au niveau national et au niveau international.

Le GERC 3-4 votera cet avis.

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESR

Mardi 5 avril 2005

AVIS DU CESR

« LE SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE »

Intervention de M. Bertrand TINE au nom des Fédérations de Parents d'élèves  
FCPE – PEEP et UNAPEL

Monsieur le président,  
Chers collègues,

Nous approuvons sans réserve l'avis que vient de nous présenter le Président COURTOT ainsi que l'intervention de Catherine CHAUVEL pour le GERC 3-4.

Les Fédérations de Parents d'élèves que nous représentons dans cette assemblée, font partie de la société civile organisée et à ce titre, sont largement impliquées dans le système éducatif, de la maternelle à l'université, y compris dans l'enseignement supérieur. Nous avons pour mission d'essayer de représenter l'ensemble des parents d'élèves pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours de formation, dans le respect du rôle de chaque partenaire impliqué dans le système éducatif et plus largement dans la société.

L'avis du CESR souligne l'insuffisance d'ouverture vers les acteurs socio-économiques et de ce fait la « trop grande absence de regards extérieurs ». Quoi qu'il en soit et pour ce qui nous concerne, nous apprécions la qualité et la richesse de ce schéma régional et notamment, la stratégie de sa mise en œuvre.

Forts de notre engagement et sûrs de votre démarche exemplaire de démocratie participative, nous souhaitons vivement vous dire, monsieur le président FOUGERES, que nous sommes prêts à participer activement dans la mise en œuvre de ce schéma, dans les chantiers que vous déterminerez notamment ceux relatifs à l'accompagnement, à l'orientation des publics diversifiés et à leur compréhension de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur.

Notre volonté de participation s'inscrit dans un but de réussite et d'épanouissement des étudiants, de tous les étudiants, dans leur projet personnel.

Notre volonté de participation s'inscrit aussi dans un esprit de véritable partenariat où « ton idée plus mon idée, ce n'est pas une idée de trop mais peut être, le germe d'une idée plus riche ».

Pour conclure, nous faisons notre la définition du partenariat du sociologue André de Péretti :

« Le partenariat, c'est comme un concerto en ré majeur :

Ré, comme respect

Ré, comme réciprocité

Ré, comme responsabilité. »

Nous vous remercions de votre attention.

Le Conseil régional de Rhône-Alpes a décidé de se doter d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), premier schéma d'une série qu'il souhaite adopter dans les mois qui viennent.

Le SRESR vise à donner une cohérence globale et de long terme à l'action de la Région en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce schéma constituera le cadre de la contractualisation, dès le mois de juin, avec les établissements rhônalpins d'enseignement supérieur et les établissements de recherche implantés en Rhône-Alpes.

Par son intervention dans un domaine où l'Etat, légalement compétent, intervient de moins en moins, le Conseil régional entend ainsi contribuer pleinement au développement de la région et faire de Rhône-Alpes, « une région de l'innovation, fédératrice des ambitions de chacun ».

Sollicité pour rendre un avis, conformément à la loi, le CESR se prononce tant sur le contenu de schéma que sur ses modalités d'élaboration, en vue d'enrichir pour l'avenir, les processus de démocratie participative qui seront organisés par la Région.

Mots-clés : Enseignement supérieur – Recherche – Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) – Valorisation de la recherche – Politiques régionales – Région Rhône-Alpes